



Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

S/15819  
8 juin 1983  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

UN LIBRARY

JUN 10 1983

LETTRE DATEE DU 8 JUIN 1983, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL  
DE SECURITE PAR LE CHARGE D'AFFAIRES PAR INTERIM DE LA MISSION  
PERMANENTE DE L'INDE AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint le texte d'une déclaration publiée le 8 juin 1983 par Mme Indira Gandhi, premier ministre de l'Inde et présidente du Mouvement des pays non alignés, concernant la confirmation, annoncée récemment par le régime raciste d'Afrique du Sud, des condamnations à mort prononcées contre trois membres de l'African National Congress d'Afrique du Sud.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et le texte y annexé comme document du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim,

(Signé) T. P. SREENIVASAN

Annexe

Texte de la déclaration publiée le 8 juin 1983 par Mme Gandhi, premier ministre de l'Inde et présidente du Mouvement des pays non alignés

J'ai appris avec un profond chagrin que trois combattants de la liberté africains ont été condamnés à mort à Pretoria. Simon Mogoerane, Jerry Mosololi et Thabo Motaung accomplissaient le devoir le plus noble de tout peuple : lutter pour le droit à la liberté. Mon parti, l'Indian National Congress, et le peuple indien ont toujours vigoureusement soutenu leur cause.

Au nom du Mouvement des pays non alignés et au nom de l'humanité, je lance un appel pour que ces condamnations à mort soient commuées.

-----